



Les Échos champussiens

SEPTEMBRE 2024

➔ L'Edito

Septembre 2024. Où en sommes nous?

Pour faire référence au Basket-ball, nous dirions que nous entrons dans le quatrième quart-temps. C'est le plus important pour réussir un mandat qui fut et restera difficile, et pour préparer l'avenir. Les travaux qu'il reste à faire :

- Terminer la construction de la nouvelle salle Saint Nicolas.
- Installer la vidéoprotection.
- Aménager l'allée des Sapins, enfouissement des réseaux et voirie.
- Poursuivre la rénovation de notre parc « Poteaux incendie ».
- Engager les travaux de réparation des réseaux d'évacuation d'eaux autour de l'église.
- Poursuivre l'embellissement du village.

Des gros dossiers en cours :

- Avancer dans le cadre de l'aménagement foncier en réalisant la consultation des propriétaires fonciers de terres agricoles.
- Parfaire la mise en place du Plan communal de sauvegarde (P.C.S.).
- Poursuivre notre réflexion sur l'aménagement de « l'espace Marietti », ainsi que la création d'une résidence « seniors ».

Il reste donc encore du pain sur la planche. L'équipe municipale, aidée par le personnel communal, ne ménage pas ses efforts pour tenir ses engagements.

Je voulais aussi vous faire part d'une certaine déception, qui je crois, est partagée par le Conseil Municipal.

Nous faisons deux constats :

Quelqu'un a dit : « La critique est aisée, et l'art est difficile ». Cette expression résume bien l'état d'esprit de notre société actuelle.

La cohabitation entre les habitants devient de plus en plus difficile (problèmes de voisinage, respect des règles de civisme...).

Il suffirait que tout le monde y mette un peu du sien pour que nous soyons moins individualistes et plus heureux.

Serge Feger

➔ Vidéoprotection

Poursuite des travaux de Sécurisation du Village, la Vidéoprotection arrive à Champenoux. Les travaux sont prévus courant du 3ème trimestre dès que la préfecture aura validé notre dossier. Il doit répondre à des normes très strictes, pour éviter toute dérive. L'entreprise CITEOS, associée à AXIANS, réalisera les travaux.



COMMUNE SOUS VIDÉOPROTECTION



Finalités poursuivies par le traitement :

- Protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords
- Prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression et de vol ou de trafic de stupéfiants
- Prévention des fraudes douanières prévues par le dernier alinéa de l'article 414 du code des douanes dans des zones particulièrement exposées à ces infractions
- Prévention et constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets

Code de la Sécurité Intérieure
(art. L223-1 à L223-9 et L251-1 à L255-1, L613-13, R.223-1, R.223-2 et R.251-1 à R.254-2)
Loi informatique et Libertés n°78-17 du 06/01/1978 Titre III (Police-Justice)

Responsable du système de vidéoprotection : Monsieur le Maire de la commune de Champenoux

Pour exercer vos droits informatique et libertés notamment votre droit d'accès aux images, vous pouvez contacter la mairie au 03 83 31 60 73

* Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL sur cnil.fr/plaintes ou signaler toute anomalie au Préfet du département ou à la Commission départementale de Vidéoprotection

➡ Reconstruction de la salle Saint Nicolas

Au stade actuel d'avancement des travaux de reconstruction de la Salle Saint Nicolas, vous pouvez découvrir l'extérieur de cette dernière. Vue du dehors, l'ouverture sur le grand chêne constitue la fiche d'identité du bâtiment et le lien avec son environnement naturel. La préparation du raccordement aux réseaux est faite.



Comme vous pouvez le constater, la salle principale bénéficie d'une belle luminosité, apportée par les deux SHEDS, qui jouent le rôle de puits de lumière. L'étanchéité du toit est réalisée pour recevoir, à terme, son manteau végétalisé.



Encore quelques mois de patience pour pouvoir la découvrir intégralement.

➡ Aménagement foncier

Tous les propriétaires fonciers sont invités à venir en mairie afin de consulter le dossier d'aménagement foncier. Des permanences se tiendront les **3 et 13 septembre** de 14h30 à 17h30 et le **5 octobre** de 9h à 12h, date qui clôturera la consultation.

➡ Fin de mandat pour les jeunes du CMJ

Afin de prévoir une nouvelle élection pour 2024/2027, 127 enveloppes ont été distribuées aux jeunes campussiens de 12 à 17 ans, les invitant à se porter candidats. Seuls 5 adolescents ont répondu présent et 3 seulement se sont rendus à la réunion proposée.

Hélas pas assez pour constituer un nouveau conseil.

La commission jeunesse abandonne à regret le projet qui donnait une fabuleuse opportunité aux jeunes de s'exprimer sur divers sujets et de faire des propositions.

Pour rappel, le CMJ a permis aux jeunes élus de visiter l'Assemblée Nationale en 2023 et le Parlement Européen en 2024!

➡ Mise en place du PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde, sous la responsabilité du maire, vise à planifier les actions en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

➡ Non reconnaissance de catastrophe naturelle été 2023

Par arrêté du 23 juillet 2024, publié au journal officiel le 03 août 2024, la commune n'a pas été reconnue en l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2023.

➡ Allée de Sapins



Les travaux d'enfouissement de réseaux secs seront réalisés cet automne et les enrobés de la chaussée au printemps 2025.

➔ Village propre

L'opération nationale "Nettoyons la nature et notre village" revient le **Samedi 28 septembre**.
Rendez-vous devant la salle Lorraine à **9h30**
pour une matinée solidaire.
Matériel fourni.

➔ Infos scolaires

De nouveaux enseignants rejoignent l'équipe pédagogique de Champenoux :
Emma Fanack, Manon François et Xavier Bruyère.
Sophie Dangelzer prend la direction du périscolaire.

➔ Repair café

Rendez-vous le
mercredi 2 octobre de
17h/19h et tous les **1ers**
mercredis du mois.

➔ Permanence du CIDFF

Le Centre d'Information sur
les Droits des Femmes
et des Familles
vous accueille chaque
4ème jeudi du mois.
sur rendez-vous au
03.83.74.21.07
Entretien confidentiel et
gratuit.

➔ Permanence Gendarmerie

La brigade de gendarmerie
de Champenoux assure une
permanence tous les **jeudis**
de 14h30 à 17h30 à la
mairie en salle Lorraine.

➔ Club Saint Barthélemy

Tous les **2èmes**
et 4èmes mardis, à 13h30
en salle Lorraine (Mairie).
Jeux de cartes et jeux de
société pour tous.

➔ Foyer rural

Reprise des activités : à partir
du **16 septembre 2024** selon
les activités
(flyer sur Intramuros )

➔ Est Républicain

Correspondant : Denis Coisne
Tél : 07 86 46 73 86
03 83 31 63 25
denis.coisne@wanadoo.fr

➔ Marché campussien

Depuis le début de l'année,
c'est place Saint Nicolas que
vous retrouvez vos
commerçants chaque **3ème**
vendredi du mois. En
septembre, deux nouveaux :
poulets rôtis et épices.

➔ Centre aéré

Prochaine session du **lundi**
21 octobre au vendredi 25
octobre 2024
Inscriptions via le SIS de la
Bouzule ou 06.81.73.55.52
Dossier téléchargeable aussi
sur champenoux.fr

➔ Don du sang

Prochaine collecte :
Mardi 19 novembre 2024
Salles Saint Barthélemy et
Lorraine (Mairie)

➔ Illuminations de Noël

La commission fleurissement-
embellissement visitera fin
décembre les rues du village
pour élire les plus belles
décorations.

➔ Affouage

Les inscriptions pour obtenir
un lot pour la saison
prochaine sont à faire auprès
du secrétariat de la mairie de
Champenoux **avant le 31**
octobre 2024.

➔ Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte les
mardis de 16h30 à 18h30 et
les **vendredis de 17h à 19h**.

➔ Secrétariat de mairie

En prévision du prochain départ
en retraite d'**Anna Paignot**,
la commune accueille
Alexia Benedetti

Bienvenue à elle

Mairie de Champenoux

51 rue Saint Barthélemy
54280 CHAMPENOUX



Horaires d'ouverture (01/11/24)

Lundi
14h - 19h
Mardi, Jeudi, Vendredi
14h - 17h
Fermeture le mercredi



03 83 31 60 73

Accueil téléphonique (01/11/24)

Lundi : de 9h à 12h30
et de 14h à 19h
Mardi, Vendredi : de 9h à 13h
et de 14h à 17h
Jeudi: 14h à 17h

Nouvelle adresse de messagerie

mairie@champenoux.fr



champenoux.fr



facebook.com/

CommuneDeChampenoux

Conception Mairie de Champenoux - Septembre 2024
Impression par nos soins.
Ne pas jeter sur la voie publique

BIEN VIVRE ENSEMBLE à CHAMPENOUX



ANIMAUX DOMESTIQUES

La loi oblige à tenir son animal de compagnie en laisse et à ramasser ses déjections. Les trottoirs, chemins et massifs n'ont pas vocation à devenir des "crottoirs". Des canisacs sont à disposition dans le village.



NUISANCES SONORES

Le jardinage et le bricolage sonores sont autorisés :

- de 8h à 12h et de 13h30 à 20h les jours ouvrables
- de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis
- de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.



CONTAINERS ET TRI SELECTIF

Les containers doivent être sortis la veille au soir précédant le jour du ramassage, poignée vers la chaussée, couvercle fermé et rentrés ensuite.

Respectez les zones de tri dans les 3 PAV en ne laissant rien aux abords.

Dépôt de verres et d'emballages interdits dans les PAV de 20h à 8h

(Arrêté du 09 /08/2024).



TAILLE DES HAIES

Celle-ci incombe à chaque propriétaire qui doit veiller à tailler haies, arbustes et arbres en limite de propriété ainsi que sur la voie publique. Chacun se doit de couper les végétaux débordant au-delà de sa clôture.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Une partie de notre village bénéficie d'une limitation de la vitesse à 30 km/h. Des ralentisseurs, des totems "enfants" et des panneaux "sens prioritaire" ont été mis en place.

Le respect de ces consignes assurera la sécurité de tous.



TRAVAUX

Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction (clôture, muret...), de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation (déclaration préalable de travaux ou permis de construire).



STATIONNEMENT

Les trottoirs ne sont pas des lieux de stationnement. Il est impensable de faire prendre des risques aux piétons devant circuler sur la chaussée.

Les places de parking ne sont pas nominatives et les voitures ventouses sont verbalisables.



AIRE DE JEUX

Les modules sont réservés aux jeunes enfants et chaque jeu utilisable par une tranche d'âge précise. L'utilisation inadaptée de l'aire de jeux crée des dégradations importantes et coûteuses et prive les petits du plaisir de jouer.



MOBILITÉ DOUCE

Pensons à privilégier la marche ou le vélo, en particulier aux abords des écoles, et à utiliser le nouveau parking végétalisé rue de l'Eglise.



NOUVEAUX HABITANTS

Vous êtes nouvellement arrivés sur la commune, n'hésitez pas à rendre visite à la mairie et à la communauté de communes afin de vous faire connaître et de vous informer sur la vie campussienne. Visitez aussi l'application Intramuros 